

Actualités

Mairie de Saint-Benoît
11, rue Paul Gauvin – BP 11
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél. 05 49 37 44 00
Fax : 05 49 37 44 01



Quatre défibrillateurs à disposition du public à Saint-Benoît

Des vies peuvent être sauvées grâce à l'utilisation d'un défibrillateur. Les chances de survie pour une victime d'arrêt cardiaque soudain sont décuplées si elle bénéficie d'une défibrillation dans les minutes qui suivent son malaise. La ville de Saint-Benoît possède aujourd'hui quatre défibrillateurs automatiques. **Ils sont à disposition du public, des associations et des clubs sportifs à Saint-Benoît.**

Les lieux d'implantation des quatre appareils sont les suivants :

- La Hune, salle de spectacles
- Stade de la Varenne, Club de football
- Mairie, porte d'entrée
- Défibrillateur "mobile", disponible à l'accueil de la Mairie



Dernier installé : le défibrillateur de La Hune, offert par le Lions Club, reste en permanence accessible à tous. Situé sur le mur après la porte d'entrée principale droite, cet équipement est susceptible de faciliter les interventions d'urgence, lors des nombreuses manifestations dans la salle de spectacles.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

C'est un appareil automatique, alimenté par batterie, qui permet de sauver la vie d'une personne qui subit un arrêt cardiaque soudain. Il est conçu pour un emploi facile et fiable : il envoie un choc électrique au cœur pour lui redonner un rythme régulier en attendant l'arrivée des secours.

Comment ça marche ?

L'appareil simple d'utilisation et sans danger, peut être utilisé par tout public témoin d'un arrêt cardiaque. L'appareil explique vocalement les gestes à accomplir. Il se compose de deux électrodes collantes à disposer sur la poitrine de la victime. Il analyse ensuite automatiquement le rythme cardiaque et détecte la nécessité ou non de provoquer des décharges électriques calibrées afin que les battements normaux du cœur reprennent.